

L'an DEUX MIL QUATORZE, le SAMEDI 27 SEPTEMBRE, à 09 h 14, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 32).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil Municipal. FURIA Anissa a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ MAILLOT Gérald/ ADAME Brigitte/ FRANÇOISE Gérard/ HOAREAU Jean-François (arrivé à 10 h 24 au Rapport n° 14/6-17)/ FONTAINE Gabrielle/ COUDERC Alain/ HOARAU Brigitte/ ALI Laïnat/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA Laetitia/ KICHENIN Virgile/ BOMMALAIS Geneviève/ ASSABY Maximilien/ MARCHAU Jean-Pierre/ CADJEE Ibrahim/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude (arrivés à 10 h 29, au Rapport n° 14/6-18)/ NAILLET Philippe/ RAMASSAMY Nathalie/ BARDINOT Sonia/ ORPHÉ Monique/ VARONDIN Frédéric/ ARLANDON Corine/ BELDA David/ MÉLADE Thierry/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FURIA Anissa/ FOURNEL Dominique/ ANILHA Fernande/ VICTORIA René-Paul/ LAGOURGUE Michel/ HOARAU Serge/ HUBERT Richene/ VITRY Faouzia/ HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

CLAIN Claudette		par VELOUPOULE MERLO Nalini
ESPÉRET Jean-Pierre		par DUCHEMANN Yvette
LOYHER Jeanne	toute la durée de la séance	par MAILLOT Gérald
BARÉIGTS Éricka		par LOWINSKY Jacques
DINDAR Nassimah		par HOARAU Serge
MOREL Jean-Jacques		par LAGOURGUE Michel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 14/ 6-44 - ayant pour objet la mise en place du micro crédit personnel - a été inscrit à l'Ordre du Jour de Séance, en application de l'Article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- NAILLET Philippe		au titre du PRU	du Rapport n° 14/6-09 au Rapport n° 14/6-11
- M. KICHENIN Virgile		au titre de la SIDR	Rapport n° 14/6-12
- M. MAILLOT Gérald	(Département)		et Rapport n° 14/6-13
(1) DINDAR Nassimah	(Département)		
- BELDA David		au titre de la SEDRE	Rapport n° 14/6-15
- M. KICHENIN Virgile		au titre de la SIDR	Rapport n° 14/6-16
- M. MAILLOT Gérald	(Département)		
(1) DINDAR Nassimah	(Département)		
- NAILLET Philippe	(CINOR)	au titre de l'EPFR	Rapport n° 14/6-18
(2) LOYHER Jeanne	(CINOR)		et Rapport n° 14/6-19
(3) ESPÉRET Jean-Pierre	(CINOR)		
- HOARAU Serge	(CINOR)		
- FIDJI Jean-Claude	(Département)		
- LAGOURGUE Michel	(en sa qualité d'avocat)	au titre de la SAFER	

PRU Programme de Rénovation Urbaine
SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion
EPFR Établissement Public Foncier de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion
CINOR Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

(1) à (3) élus absents à la séance

.../...

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

(4) EUPHRASIE Didier		
(3) ESPÉRET Jean-Pierre	au titre du SIDEO	Rapport n° 14/6-21
- LOWINSKY Jacques		
- MAILLOT Gérald		
- KICHENIN Virgile		
- MARCHAU Jean-Pierre		
- ADAME Brigitte	au titre de la SHLMR	Rapport n° 14/6-23
- ANNETE Gilbert		
- ALI Laïnati	au titre de la MLN	Rapport n° 14/6-36
- BÉLIM Audrey		
- VOLIA Laetitia		
- LOWINSKY Jacques		
- CADJEE Ibrahim	au titre de l'association « Les Baladins » - Union Sportive du Collège Bourbon	
- COUDERC Alain	au titre de l'OMS	

SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique
MLN Mission Locale Nord

SHLMR Société d'Habitatons à Loyer Modéré de la Réunion
OMS Office Municipal des Sports

(3) (4) élus absents à la séance

DÉPLACEMENT D'ÉLU en Salle des Délibérations pendant les travaux

Élu	Horaire	Remarque
	ARRIVÉE	
HOAREAU Jean-François	à 10 h 24	au Rapport n° 14/6-17
FIDJI Jean-Claude	à 10 h 29	au Rapport n° 14/6-18
	DÉPLACEMENTS	
FURIA Anissa	de 10 h 05 à 10 h 16	du Rapport n° 14/6-07 au Rapport n° 14/6-14
ORPHÉ Monique	de 10 h 43 à 11 h 24	du Rapport n° 14/6-22 au Rapport n° 14/6-39
ANDAMAYE Marie-Annick	de 10 h 44 à 10 h 50	du Rapport n° 14/6-22 au Rapport n° 14/6-25

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

- 2 OCT. 2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2014



Gilbert ANNETTE